

Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle du conseil, 567, chemin du Village, le 10 août 2016, à laquelle sont présents:

Madame la conseillère Mona Wood
Madame la conseillère Leigh MacLeod
Monsieur le conseiller Jean Dutil
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Monsieur le conseiller Peter MacLaurin

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum et le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

211.08.16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

- | | | |
|---|---|--|
| 1 | | Ouverture de l'assemblée à la salle communautaire du 567, chemin du Village |
| 2 | | Adoption de l'ordre de jour |
| 3 | | ADMINISTRATION |
| 3 | 1 | 1 Approbation des procès-verbaux |
| 3 | 1 | 2 Rapport du Directeur général relatif au suivi des dossiers en cours |
| 3 | 2 | 1 Bordereau de dépenses |
| 3 | 2 | 2 État des activités financières au 31 juillet 2016 |
| 3 | 3 | Correspondance |
| 3 | 5 | Résolution |
| 3 | 5 | 1 - |
| 3 | 5 | 2 - |
| 3 | 5 | 3 Demande de subvention – programme infrastructure Québec-municipalité |
| 3 | 5 | 4 Demande de subvention – programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités |
| 3 | 6 | Réglementation |
| 3 | 6 | 1 Avis de motion – Règlement 544-2016 - Déontologie des élus |
| 3 | 6 | 2 Adoption du projet de règlement 544-2016 - Déontologie Élus |
| 3 | 6 | 3 Avis de motion – Règlement 545-2016 - Déontologie Employés |
| 3 | 6 | 4 Adoption du projet de règlement 545-2016 – Déontologie - Employés |
| 3 | 6 | 5 Règlement 535-2016 |
| 3 | 6 | 6 Règlement 543-2013 |
| 4 | | SÉCURITÉ PUBLIQUE |
| 4 | 1 | 1 Rapport mensuel du Directeur |
| 4 | 1 | 2 Rapport d'activité de la SQ |
| 4 | 2 | 1 Nomination – M. Patrick Marier |

Municipalité de Morin-Heights

5		TRAVAUX PUBLICS
5	1	Rapport mensuel du Directeur
5	3	1 Pont Legault - 000446
5	3	2 Acquisition d'un mini chargeur de déneigement
6		URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
6	1	Rapport mensuel du Directeur de l'urbanisme
6	3	Résolution
6	3	1 Précision à la résolution 102.04.16
7		LOISIRS, RÉSEAU PLEIN AIR ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ
7	1	1 Rapport du directeur du réseau plein air
7	3	Résolution
7	3	1 Entente – ski de fond
7	4	Réglementation
8		Affaires nouvelles
9		Période de questions
10		Levée de l'assemblée

212.08.16 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2016 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2016.

213.08.16 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL RELATIF AU SUIVI DES DOSSIERS EN COURS

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le dossier de suivi des projets en date du 2 août 2016, le suivi des fonds, le rapport d'inspection des lieux de travail réalisé par la Société Mutuelle de prévention en date du 1^{er} juin 2016, le rapport d'analyse sur l'évaluation foncière préparé par la Firme Évimbéc et un résumé de la situation financière au 31 juillet 2016.

214.08.16 BORDEREAU DE DÉPENSES du 1er au 31 juillet 2016

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de juillet 2016 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire qui a étudié les listes et répondu aux questions des membres du conseil.
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

Municipalité de Morin-Heights

Comptes à payer	298 865,52 \$
Comptes payés d'avance	178 171,09 \$
Total des achats fournisseurs	477 036,61 \$
Paiements directs bancaires	9 622,55 \$
Sous total - Achats et paiements directs	486 659,16 \$
Salaires nets	173 445,11 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES (juillet 2016)	<u>660 104,27 \$</u>

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.

215.08.16 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 JUILLET 2016

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 31 juillet 2016.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de juillet 2016. Le Conseil avant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

Correspondance reçue
MDDEL – système de distribution d'eau potable – Ski Morin Heights
Autorisation – travaux d'aqueduc
Trizart Alliance : offre de service
Devis – Ingénieurs – aqueduc du chemin Watchorn
Invitation – Forum 2016 pêche récréative
Société canadienne du cancer : remerciements
Régie intermunicipale : procès-verbal du 18 mai 2016
Loisirs Laurentides : communiqué de presse
Développement économique Caada : accusé réception – aide financière
D. Lavallée : bateaux
Ville de Saint-Sauveur : modification au plan d'urbanisme
RIDR : déchets non-conformes
J.P. Lecours : éclairage au Domaine Balmoral
Municipalité : félicitations CSST
Association historique : invitation au Gala
Odotech : étude – centre de compostage
Devis – ingénieurs – 27, rue Bellevue
MSSI : analyse du réseau d'eau potable
Sondage : rue du Versant
Sondage : rue du Loup Garou
PIQM : demande d'aide
Sondage : rue Corbeil
Y. St-Denis : demandes de subventions (complet)
MTQ : confirmation d'assistance financière – amélioration du réseau routier
R. Blackburn – fermeture de sentiers
B. Ouimet : pétition – ordinateurs à la bibliothèque
Appel d'offres – dossier déneigement 2016-2017

Municipalité de Morin-Heights

216.08.16 DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME INFRASTRUCTURE QUÉBEC-MUNICIPALITÉ

Considérant que la Municipalité a acquis l'immeuble du 27, Bellevue afin d'améliorer l'offre de service à ses citoyens;

Considérant le dossier préparé par le Directeur général visant la rénovation et adaptation du Chalet Bellevue afin d'accueillir des activités sportives et récréatives;

Considérant que la municipalité demande une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise la présentation du projet de rénovation du Chalet Bellevue au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

- QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Morin-Heights à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- QUE la Municipalité désigne son directeur général, monsieur Yves Desmarais comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

217.08.16 DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME NOUVEAU FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC, VOLET DES PETITES COLLECTIVITÉS

Considérant que la Municipalité a acquis l'immeuble du 27, Bellevue afin d'améliorer l'offre de service à ses citoyens;

Considérant le dossier préparé par le Directeur général visant la rénovation et adaptation du Chalet Bellevue afin d'accueillir des activités sportives et récréatives;

Considérant que la municipalité demande une aide financière dans le cadre du Programme Fonds des petites collectivités;

Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise la présentation du projet de rénovation du Chalet Bellevue au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme Fonds des petites collectivités;

- QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Morin-Heights à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

Municipalité de Morin-Heights

- QUE la Municipalité désigne son directeur général, monsieur Yves Desmarais comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

A.M. 09.08.16 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 544-2016 QUI MODIFIE LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE MORIN-HEIGHTS ADOPTÉ PAR LE RÈGLEMENT 489-2013

Avis est donnée par monsieur le conseiller Peter MacLaurin que le règlement 544-2016 qui modifie le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Morin-Heights adopté par le Règlement 489-2013 sera déposé lors d'une prochaine séance.

218.08.16 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 544-2016 QUI MODIFIE LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE MORIN-HEIGHTS ADOPTÉ PAR LE RÈGLEMENT 489-2013

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement 48 heures avant l'assemblée du conseil et avoir lu le document, le Directeur général est dispensée d'en faire la lecture et ce dernier en donne les grandes lignes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le projet de règlement 544-2016 soit adopté comme suit:

Projet de RÈGLEMENT 544-2016 Qui modifie le Code d'éthique et de déontologie des Élus de la Municipalité de Morin-Heights adopté par le Règlement 489-2013

Attendu que le Conseil a adopté un code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, L.R.Q., E-15.1.0.1;

Attendu que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale a été modifié par l'ajout de l'article 7.1 lors de l'adoption le 10 juin dernier du Projet de loi 83, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, 2016, c. 17;

Attendu que règlement 489-2013 Code d'éthique et de déontologie des Élus de la Municipalité de Morin-Heights doit être modifié pour inclure ces nouvelles dispositions;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 août 2016 par monsieur le conseiller Peter MacLaurin;

Attendu que le projet de règlement a été adopté par la résolution 218.08.16 à la session du 10 août 2016;

**QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE
QUI SUIT :**

Municipalité de Morin-Heights

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2

L'article 6 **DISCRÉTION ET CONFIDENTIALITÉ** est modifié par l'ajout d'un deuxième alinéa qui se lit comme suit :

« Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à la loi. »

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général /
Secrétaire-trésorier

A.M. 10.08.16 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 545-2016 – QUI MODIFIE LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE MORIN-HEIGHTS ADOPTÉ PAR LE RÈGLEMENT 496-2012

Avis est donnée par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais que le règlement 545-2016 qui modifie le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Morin-Heights adopté par le Règlement 496-2012 sera déposé lors d'une prochaine séance.

219.08.16 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 545-2016 – QUI MODIFIE LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE MORIN- HEIGHTS ADOPTÉ PAR LE RÈGLEMENT 496-2012

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement 48 heures avant l'assemblée du conseil et avoir lu le document, le Directeur général est dispensée d'en faire la lecture et ce dernier en donne les grandes lignes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le projet de règlement 545-2016 soit adopté comme suit:

Municipalité de Morin-Heights

Projet de RÈGLEMENT 545-2016

Qui modifie le Code d'éthique et de déontologie
des employés de la Municipalité de Morin-Heights adopté
par le Règlement 496-2012

Attendu que le Conseil a adopté un code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale R.L.R.Q., E-15.1.0.1;

Attendu que suite à l'adoption le 10 juin dernier du Projet de loi 83, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, 2016, c. 17, le nouvel article 7.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit être reproduit à l'égard des employés municipaux:

« **7.1** Le code d'éthique et de déontologie doit interdire à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Attendu que le Règlement 496-2012 Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Morin-Heights doit être modifié en conséquence;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 août 2016 par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais;

Attendu que le projet de règlement a été adopté par la résolution 219.08.16 à la session du 10 août 2016;

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2

L'article 8 DISCRÉTION ET CONFIDENTIALITÉ est modifié par l'insertion de ce deuxième alinéa qui se lit comme suit :

« Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général / Secrétaire-trésorier

Municipalité de Morin-Heights

220.08.16 RÈGLEMENT 535-2016

Considérant que le Directeur général dépose au conseil le certificat relatif au registre tenu le 4 août en vertu du règlement 535-2016 pour les travaux d'éclairage au Domaine Balmoral.

Considérant que le certificat fait état des éléments suivants:

Il y avait 317 personnes habiles à voter sur ce règlement.

Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 42 et que 59 demandes ont été reçues.

Considérant que le conseil n'entend pas tenir un référendum pour un dossier relatif à l'amélioration locale.

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil prend acte de la décision des citoyens du secteur.

Que ce Conseil annule le règlement 535-2016 à toutes fins que de droit.

221.08.16 RÈGLEMENT 543-2016

Considérant que le Directeur général dépose au conseil le certificat relatif au registre tenu le 4 août en vertu du règlement 543-2016 relatif à la réhabilitation du 27, rue Bellevue.

Considérant que le certificat fait état des éléments suivants :

Il y avait 4 703 personnes habiles à voter sur ce règlement.

Le nombre de demande requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 480 et que 89 demandes ont été reçues.

Le Directeur général informe le Conseil que le règlement 543-2016 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter et qu'en conséquence, les documents ont été transmis au ministère des affaires municipales pour approbation

Il est unanimement résolu:

Que ce Conseil accuse réception du certificat du Secrétaire-trésorier.

222.08.16 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de juillet 2016 du Directeur du service de sécurité incendie et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, Règlement 351.

Municipalité de Morin-Heights

223.08.16 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport d'activités de la Sûreté du Québec de juillet 2016 ainsi qu'un rapport concernant l'analyse de vitesse sur certaines rues préparé pour informer la SQ d'interventions requises.

224.08.16 NOMINATION – M. PATRICK MARIER

Considérant que monsieur Patrick Marier, qui est pompier depuis février 2014 et lieutenant éligible depuis janvier 2015;

Considérant la recommandation du Directeur du service;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil autorise la promotion de monsieur Patrick Marier au poste de Lieutenant selon les conditions du Service de sécurité incendie et des premiers répondants.

225.08.16 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception des rapports mensuels pour le mois de juillet, la liste de gestion des appels journaliers ainsi que de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

226.08.16 PONT LEGAULT - 000446

Considérant que les représentants du ministère des transports ont relevé un certain nombre de travaux à faire sur le pont Legault lors de l'inspection du 13 août 2015;

Considérant l'état de délabrement d'une partie de cette structure et les limitations de charge imposées par le MTQ;

Considérant que cette limitation de charge présente une problématique importante lors des activités de déneigement;

Considérant que des éléments de sécurité, notamment des poteaux et des parapets, sont en mauvais état et inexistant à un endroit;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil informe le Ministère que la municipalité ne voit pas l'utilité de faire des travaux importants à la chaussée alors que le pont a atteint son obsolescence.

Que ce Conseil demande que le Ministère priorise la reconstruction de l'infrastructure.

Municipalité de Morin-Heights

227.08.16 ACQUISITION D'UN CHARGEUR DE DÉNEIGEMENT

Considérant que La municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation pour l'acquisition d'un mini chargeur de déneigement et a invité les entreprises suivantes à présenter une offre :

Équipements Robert Inc.
J. René Lafond Inc.

Considérant que le Conseil a reçu l'offre suivante:

Nom	Prix (taxes incluses)
J. René Lafond Inc.	92 756,08 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil accepte l'offre présenté par l'entreprise J. René Lafond Inc.
au prix de 92 756,08 \$.

Que ce Conseil affecte la somme nécessaire du Fonds de roulement et qui
sera remboursé sur une période de cinq ans incluant la présente année.

228.08.16 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport
du mois de juillet 2016 du Directeur du Service d'urbanisme, environnement
et mise en valeur du territoire.

229.08.16 PRÉCISION À LA RÉOLUTION 102.04.16

Attendu que le conseil a adopté la résolution 102.04.16 lors de sa séance du
13 avril 2016;

Attendu qu'il y aurait lieu de modifier et préciser la nature de la servitude à
être établie sur le lot 4 543 300 au cadastre du Québec, circonscription
foncière d'Argenteuil;

Attendu que la municipalité a déjà construit sur un chemin privé, étant le lot 4
543 300, les conduites d'aqueduc qui relie la canalisation au réseau
municipal situé sur le chemin du Lac-Echo et que les infrastructures y
afférentes lui ont été cédées avant ce jour;

Attendu que le chemin d'accès de la rue Bellevue au chemin du Lac-Écho
n'a jamais été régularisé;

Attendu qu'il y a lieu d'amender la résolution 102.04.16;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Municipalité de Morin-Heights

Que le Maire et Directeur général soient autorisés à signer, pour et nom de la Municipalité de Morin-Heights, tous les documents pertinents aux fins de l'établissement d'une servitude de droit de passage à pied et en voiture, sur le lot 4 543 300 au cadastre du Québec, circonscription foncière d'Argenteuil en faveur du lot 3 737 101 au cadastre du Québec, circonscription foncière d'Argenteuil, propriété de la municipalité de Morin-Heights, pour communiquer de la rue Bellevue au chemin du Lac Écho et une servitude de tolérance d'empiètement, d'entretien d'aqueduc, sur ledit lot 4 543 300, en faveur du lot 3 711 405, au cadastre du Québec, circonscription foncière d'Argenteuil, étant le chemin du Lac-Écho, propriété de la municipalité de Morin-Heights.

Que l'assiette des servitudes est commune et est telle qu'établie à la description technique et le plan l'accompagnant, préparé le 15 juin 2016, par Richard Barry, arpenteur-géomètre, sous le numéro 6 759 de ses minutes.

Que Me Lucie Béliveau, notaire soit mandatée pour la préparation de l'acte de servitude précité.

Que tous les frais inhérents à la préparation de cet acte soient assumés par la Municipalité de Morin-Heights.

Que la résolution 102.04.16 soit amendée en conséquence.

230.08.16 RAPPORTS MENSUELS DU SERVICE DES LOISIRS ET DU RÉSEAU PLEIN AIR ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport préparé par le Directeur du réseau plein-air.

231.08.16 ENTENTE – SKI DE FOND

Considérant que la Phase I du projet d'établissement d'un réseau de piste de ski de fond de calibre de compétition s'est avéré un succès;

Considérant que le Club des Fondeurs des Laurentides désire procéder à une deuxième phase d'investissements;

Considérant que deux ententes sont nécessaires, la première en regard aux investissements et une seconde pour les opérations annuelles;

Considérant le projet d'entente joint à la présente pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil autorise la conclusion d'une entente de cinq ans avec le Club des Fondeurs des Laurentides et Les Stations de ski de la Vallée de Saint-Sauveur – Ski Morin Heights pour l'établissement de sentiers de ski de fonds du calibre de la Fédération internationale de ski pour entraînement des athlètes et possiblement tenir des compétitions de ski de fond internationaux.

Municipalité de Morin-Heights

Que des ententes sur les opérations annuelles suivront.

Que le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

232.08.16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que cette session soit levée à 20h34.

J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Dix-huit personnes ont assisté à l'assemblée.